

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/761

26 février 2007

(07-0795)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

LES NORMES DU SECTEUR PRIVÉ ET LES EXPORTATIONS DE FRUITS ET DE LÉGUMES FRAIS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Communication de la Conférence des Nations Unies sur le commerce
et le développement (CNUCED)

La communication ci-après, datée du 22 février 2007, est distribuée à la demande de la délégation de la CNUCED.

Table des matières

	Page
I. INTRODUCTION	2
A. CONTEXTE.....	2
B. LES NORMES PRIVÉES DANS LE SECTEUR DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS.....	3
C. RELATION ENTRE LES RÉGLEMENTATIONS D'ORIGINE GOUVERNEMENTALE ET LES NORMES PRIVÉES.....	3
II. LES QUESTIONS EXAMINÉES DANS LES ÉTUDES DE CAS.....	4
A. INCIDENCES SUR LE COMMERCE	4
B. DIFFÉRENTES APPROCHES DES CODES DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES	6
C. AVANTAGES DES PROGRAMMES BPA.....	7
D. OBSTACLES À LA MISE EN ŒUVRE DES BPA DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT.....	7
E. ASPECTS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT À PRENDRE EN COMPTE LORS DE L'ÉLABORATION DE PROGRAMMES BPA NATIONAUX.....	8
F. RÔLE DES POUVOIRS PUBLICS DANS LA PROMOTION DES BPA	8
G. FACILITER LA CERTIFICATION EUREPGAP	10
H. QUESTIONS LIÉES AUX PROCESSUS D'ÉLABORATION DES NORMES D'EUREPGAP.....	10
I. HARMONISATION DES NORMES ET OPTION DE CERTIFICATION SUR ÉVALUATION COMPARATIVE D'EUREPGAP	11
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	12

I. INTRODUCTION

A. CONTEXTE

1. La question des normes privées a été examinée pour la première fois à la réunion du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC tenue les 29 et 30 juin 2005. Elle avait été soulevée par Saint-Vincent-et-les Grenadines, au sujet en particulier de la norme EurepGAP pour les fruits et légumes frais. Une séance d'information a été ultérieurement organisée en marge de la réunion des 11 et 12 octobre 2006 avec des représentants d'EurepGAP et de la CNUCED. Un certain nombre de pays en développement ont été d'avis qu'il conviendrait d'inscrire la question des normes privées et commerciales en général à l'ordre du jour de la réunion suivante du Comité SPS. Le Président a suggéré que les Membres pourraient préparer des contributions présentant des exemples spécifiques de leur expérience en vue d'une discussion de fond. La présente note est communiquée par le secrétariat de la CNUCED. Elle appelle l'attention sur des questions essentielles qui ont été examinées dans des études de cas nationales réalisées dans le cadre d'un projet de coopération technique mis en œuvre sous l'égide du Groupe consultatif de la CNUCED sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés.

2. Le Groupe consultatif s'est plus particulièrement intéressé jusqu'ici à la norme EurepGAP parce que celle-ci se prête à une intéressante étude de cas concernant le rôle croissant des normes du secteur privé sur le marché, leurs incidences possibles sur les exportations des pays en développement et les politiques d'ajustement anticipatives qu'il est possible d'adopter.¹ L'intérêt d'une analyse de la norme EurepGAP tient aussi au fait que, selon le secrétariat de cette organisation, la norme, en particulier l'option de certification sur évaluation comparative, peut contribuer à une harmonisation à l'échelle mondiale des normes en matière de bonnes pratiques agricoles (BPA).² Les travaux du Groupe consultatif ont porté, non pas sur la relation entre normes privées et disciplines de l'OMC, mais sur les incidences pour les pays en développement, et pour les petits et moyens producteurs en particulier, de l'influence grandissante des normes privées sur l'accès aux marchés et sur la réussite à l'exportation.

3. Le projet du Groupe consultatif a donné lieu notamment à des études de cas nationales par des experts locaux, ainsi qu'à des consultations des parties prenantes organisées aux niveaux national et sous-régional en Afrique (Ghana, Kenya et Ouganda), en Amérique latine (Argentine, Brésil et Costa Rica) et en Asie du Sud-Est (Malaisie, Thaïlande et Viet Nam). Des publications regroupant les résultats de ces activités en Amérique latine et en Asie du Sud-Est et les situant dans le cadre d'une analyse plus générale sont en cours de préparation. Les conclusions des études sur l'Afrique seront publiées à la suite de l'Atelier sur les bonnes pratiques agricoles en Afrique de l'Est et en Afrique australe organisé par les secrétariats de la FAO et de la CNUCED en coopération avec la Kenyan

¹ La norme EurepGAP pour les fruits et légumes est un programme de promotion de bonnes pratiques agricoles (BPA) dans les exploitations qui a été conçu par EUREP, une association de détaillants et d'importateurs européens de produits frais. Elle s'applique à la production primaire, avant départ de l'exploitation.

² À la dixième session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base de la CNUCED (Genève, février 2006), les participants ont engagé le Groupe consultatif à poursuivre ses efforts pour faciliter le dialogue entre les parties prenantes des secteurs public et privé concernant l'impact des prescriptions environnementales volontaires du secteur privé et l'ajustement à ces prescriptions. Il a été noté que les travaux sur la norme EurepGAP, et plus particulièrement sur les exportations de produits horticoles des pays en développement, étaient un exemple intéressant. Il a été précisé que les travaux de la CNUCED sur les codes de pratique d'EurepGAP ne signifiaient pas que cette institution cautionnait un ensemble particulier de normes privées. Voir le *Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa dixième session* (TD/B/COM.1/80, 13 mars 2006).

National Task Force on Horticulture (Nairobi, Kenya, 6-9 mars 2007). Une autre étude, sur le concept stratégique d'évaluation comparative d'EurepGAP et les prescriptions quant à la manière de procéder à l'évaluation a été établie par Nigel Garbutt (Président d'EurepGAP) et Elomé Coetzer (FoodPlus GmbH).

B. LES NORMES PRIVÉES DANS LE SECTEUR DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

4. Le secteur des fruits et légumes frais (FLF) est porteur de gains sur le plan du développement économique et social. Donateurs et ONG ont soutenu des projets visant à accroître la production et les exportations de fruits et légumes frais, perçus comme un moyen de réaliser les objectifs que sont la lutte contre la pauvreté, la diversification des exportations, et le développement et les emplois ruraux. Même si de nombreux pays en développement ont mis à profit les préférences tarifaires et l'aide au développement pour accroître leurs exportations de fruits et de légumes frais, les incidences que les réglementations d'origine gouvernementale et les normes du secteur privé appliquées dans les pays développés pourraient avoir pour les petits producteurs des pays en développement ont suscité certaines préoccupations. Les normes privées jouent un rôle toujours plus important sur le marché. De nombreuses chaînes de supermarchés ont formulé leurs propres normes, individuellement ou collectivement (comme par exemple le secteur européen des supermarchés). Les raisons principales de la multiplication des normes privées sont la concurrence sévère que se livrent les détaillants (d'où des marges très faibles), la volonté de ces derniers de réduire les coûts internes de suivi et d'inspection en s'en déchargeant sur les exportateurs et les producteurs, et l'internationalisation des sources d'approvisionnement. Selon des estimations, un quart environ de la totalité des fruits et légumes frais vendus par les détaillants serait acheté aujourd'hui dans les pays en développement (OCDE, 2006).

5. Certaines normes du secteur privé, comme celles d'EurepGAP, exigent la conformité à la fois avec les réglementations du pays de production et avec les réglementations par produit du pays de destination, qui comportent des prescriptions dans des domaines multiples, dont la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé et la sécurité des travailleurs, l'environnement et, parfois, les objectifs sociaux. On a fait observer que les normes du secteur privé pouvaient être plus strictes que les réglementations du secteur public. On craint de même que, face à la multiplication des normes privées, les programmes de coopération technique visant à aider les producteurs des pays en développement à se conformer aux réglementations établies par les gouvernements des pays développés pourraient ne plus faciliter efficacement l'accès aux marchés s'il n'était pas tenu compte des incidences de ces normes.

6. Les normes privées semblent contribuer à exclure des chaînes de valeur les acteurs les plus faibles (c'est-à-dire les pays exportant de petites quantités de fruits et de légumes frais et les petits producteurs), même dans les pays en développement dotés d'une infrastructure et de services efficaces et fiables. Cela pourrait avoir d'importantes répercussions sur le niveau de pauvreté en raison des liens étroits qui existent, dans les pays en développement, entre la part des petits exploitants dans les sources d'approvisionnement et le développement rural (COLEACP, 2007). Il ressort des conclusions d'une étude récente de l'Institut des ressources naturelles (NRI) et de l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) que le nombre de petits exploitants (moins de 1 hectare) du Kenya exportant vers le Royaume-Uni en 2006 accuse une baisse de 60 pour cent par rapport à 2002 (Graffham et Vorley, 2005).

C. RELATION ENTRE LES RÉGLEMENTATIONS D'ORIGINE GOUVERNEMENTALE ET LES NORMES PRIVÉES

7. La relation entre réglementations d'origine gouvernementale et normes privées est rarement explicite et très peu étudiée. Certains ont toutefois noté que les activités réglementaires et normalisatrices des pouvoirs publics et celles du secteur privé pourraient se conforter mutuellement sur des points importants. Les unes et les autres sont centrées sur des aspects différents de la gestion

du risque. Les réglementations publiques visent des *résultats*: elles spécifient les caractéristiques du produit fini et il incombe aux producteurs et aux importateurs de faire en sorte, par quelque moyen que ce soit, que ces prescriptions soient satisfaites. Les normes du secteur privé, en revanche, sont centrées sur les *procédés*: c'est l'ensemble du système de production et d'approvisionnement qui fait l'objet de prescriptions, donnant des instructions spécifiques sur les méthodes de production et les procédures d'essai (Chia-Hui Lee, 2006). Cette différence sur le plan des objectifs peut avoir des effets positifs pour les législateurs comme pour les concepteurs de normes privées dans la mesure où la relation entre eux peut être qualifiée d'"alliance tacite".³

II. LES QUESTIONS EXAMINÉES DANS LES ÉTUDES DE CAS

A. INCIDENCES SUR LE COMMERCE

8. Les incidences sur le commerce des normes d'EurepGAP et d'autres normes du secteur privé qui jouent un rôle important sur le marché dépendent de facteurs tels que les coûts d'ajustement encourus pour se conformer à une norme, le degré de rigueur de points de contrôle et de critères de conformité particuliers (voir aussi la section suivante), l'existence d'un système de certification, de laboratoires et d'autres installations, les services de formation et de vulgarisation éventuellement fournis par des institutions publique ou autres, et la possibilité ou non d'obtenir une aide publique (pour faire face par exemple aux coûts de la certification). Le respect de normes élevées en matière de qualité et de sécurité sanitaire des produits alimentaires pourrait aussi conférer aux pays en développement un avantage concurrentiel pour certains fruits ou légumes frais particuliers. Un exemple souvent cité est celui du secteur de l'asperge au Pérou (O'Brien et Diaz Rodríguez, 2004).

9. Un exploitant ou un groupe d'exploitants qui souhaite se mettre en conformité avec les normes d'EurepGAP ou à d'autres normes BPA doit faire face à des coûts liés à l'équipement en matériel et en installations, la formation, la tenue de registres et l'utilisation de systèmes de traçabilité, les audits et la certification.

10. Le montant total des coûts de mise en œuvre et de certification dépend de la fourniture d'un soutien technique, de la nécessité de mettre en place une infrastructure nouvelle et de la mesure dans laquelle le producteur s'est déjà familiarisé avec les bonnes pratiques agricoles et la tenue de registres. Selon par exemple les installations dont ils disposaient avant de chercher à se conformer à un code de bonnes pratiques agricoles, les producteurs devront peut-être investir des sommes importantes pour construire des espaces de stockage des engrais et des produits phytopharmaceutiques. Les dépenses initiales nécessaires pour moderniser l'exploitation conformément aux prescriptions peuvent être élevées. De fait, l'équipement représente souvent le premier poste de dépenses.⁴ Si de nombreuses

³ Pour plus de détails, voir CNUCED (2007a).

⁴ Des études de cas réalisées par l'OCDE (OCDE, 2006) ont montré qu'"au Ghana, les dépenses encourues par une exploitation d'ananas de 6 à 8 hectares pour satisfaire à la norme EurepGAP sont comprises entre 400 et 500 dollars EU, mais peuvent être beaucoup plus élevées pour de grandes exploitations. Un exportateur-producteur cultivant 400 hectares d'ananas, par exemple, a dépensé 80 000 dollars EU pour satisfaire à la norme EurepGAP. Au Chili, un producteur de raisin a estimé les dépenses de mise en conformité qu'il avait déjà effectuées à 220 000 dollars EU, alors que d'autres investissements étaient encore nécessaires, par exemple pour l'achat de machines et d'une plate-forme de chargement." Au Maroc, selon Aloui et Kenny (Banque mondiale, 2004), plusieurs moyens et gros producteurs-exportateurs de tomates ont dû consentir d'importants investissements en installations et en matériel pour satisfaire aux prescriptions d'EurepGAP. Beaucoup manquaient d'espaces de stockage pour les pesticides et les engrais et de locaux appropriés où les travailleurs agricoles pourraient se laver et se changer. Une exploitation de 10 hectares de serres plastiques employant 60 personnes a dû investir quelque 50 000 dollars en bâtiments, installations et matériel pour se mettre en conformité avec la norme EurepGAP. Compte tenu du juste amortissement de ces investissements au fil du temps, l'entreprise estime que les mesures de mise en conformité avec la norme EurepGAP ont représenté

prescriptions risquent d'entraîner une hausse des coûts, certaines peuvent aussi faire réaliser des économies, du fait par exemple d'un moindre recours aux pesticides. C'est ainsi que les normes brésiliennes de production intégrée de fruits (voir plus loin) ont abouti à une réduction considérable de l'utilisation de produits agrochimiques, de l'ordre de 20 à 80 pour cent par produit et par récolte (Andrigheto, Nasser et Teixeira, 2006).⁵

11. En ce qui concerne la certification, certains exemples donnent une idée des coûts encourus. Selon Eco-LOGICA, un organisme de certification national du Costa Rica, le coût de base moyen de la certification pour un producteur est compris entre 800 et 1 200 dollars, à quoi s'ajoutent des coûts dépendant de la taille de l'exploitation, de sa situation géographique et de ses conditions d'accès. Pendant la phase d'utilisation de services consultatifs (fourniture d'assistance technique en vue de préparer l'inspection préalable à la certification), les coûts varient de 3 000 dollars (certification et assistance technique collectives) à 12 000 dollars. Au Brésil, les coûts indicatifs de la certification pour un exploitant la demandant à titre individuel sont compris selon les estimations entre 1 000 et 1 500 dollars, plus 700 à 800 dollars par audit. Lorsque la certification est demandée à titre collectif, les coûts sont estimés à 200-300 dollars par producteur. S'y ajoutent des frais d'administration généraux et des droits d'inscription, ainsi que les dépenses de voyage de l'inspecteur.

12. L'incidence plus ou moins grande des facteurs susmentionnés sur les exportations de fruits et légumes frais de différents pays exportateurs dépend aussi d'autres variables telles que a) la destination de ces exportations et b) les profils des producteurs des principaux fruits et légumes frais cultivés dans le pays exportateur. La norme EurepGAP semble particulièrement pertinente pour de nombreux pays d'Amérique latine (comme le Brésil, dont quelque 85 pour cent du volume total des exportations de fruits et légumes frais, à l'exception des noix, est destiné au marché de l'UE) et d'Afrique. En revanche, les pays de l'Asie du Sud-Est exportent en grande partie leurs fruits et légumes frais vers les marchés régionaux, et n'en expédient qu'une faible part à destination du marché communautaire. De ce fait, les incidences directes des prescriptions d'EurepGAP seront sans doute moins pressantes en Asie du Sud-Est que dans d'autres régions.

13. Néanmoins, pour les exportations à destination du marché de l'UE, l'importance de la certification EurepGAP en tant que condition de la participation aux chaînes de valeur n'apparaît pas toujours clairement. Les clients sur ce marché ne demandent pas tous des assurances de la conformité des méthodes de production des fruits et légumes frais qu'ils achètent avec la norme EurepGAP ou d'autres normes BPA. Il n'est même pas certain que tous les détaillants membres d'EurepGAP exigent la certification EurepGAP car cette norme ne leur fait pas obligation de ne s'approvisionner qu'en produits ainsi certifiés. Néanmoins, EurepGAP est de l'avis général un élément de plus en plus déterminant sur les marchés. En Asie, même si la part des exportations totales des pays en développement destinée aux marchés de l'UE est modeste, il convient de noter qu'EurepGAP et les autres normes BPA applicables à la production primaire de fruits et légumes frais acquièrent une importance croissante sur les marchés régionaux. C'est ainsi qu'en Chine et au Japon, les autorités élaborent des programmes BPA nationaux, qu'elles souhaitent faire reconnaître comme équivalents à la norme EurepGAP. Certains ont fait valoir que l'évaluation comparative des codes de bonnes pratiques agricoles nationaux aux fins de la certification EurepGAP pourrait faciliter l'acceptation mutuelle de ces codes nationaux entre pays en développement asiatiques, qui serait plus aisée à réaliser que des accords de reconnaissance mutuelle officiels.

quelque 12 pour cent de ses coûts de production agricole et 4 pour cent de la valeur f.a.b. de ses exportations de tomates (Banque mondiale, 2006).

⁵ D'autres font valoir que certaines prescriptions relatives à l'utilisation de pesticides pourraient contraindre les agriculteurs à utiliser des produits chimiques plus coûteux.

14. Un autre facteur important est le profil des producteurs dans les principaux secteurs exportateurs. En général, les gros producteurs et exportateurs de fruits et légumes frais à destination de l'Union européenne ont réussi à obtenir la certification EurepGAP lorsque cela était nécessaire. Dans certains cas, ils ont aussi aidé certains au moins de leurs fournisseurs à se conformer aux prescriptions d'EurepGAP. Toutefois, les petits producteurs ont souvent de grandes difficultés à respecter ces prescriptions.⁶ Seule une assistance technique et financière suffisante, ainsi qu'un suivi et un contrôle continu de la gestion, permettent aux petits exploitants de se conformer aux normes privées (ce à quoi ne parviennent actuellement que les réseaux performants de cultivateurs sous contrat dirigés par des exportateurs ou par des coopératives de producteurs relativement importantes et fonctionnant de manière satisfaisante) (OCDE, 2006, page 25). En s'appuyant sur les fonds et l'aide des donateurs et des ONG, les pouvoirs publics et la branche de production risquent toutefois de créer un "syndrome de dépendance" chez des petits exploitants dont la production à destination des chaînes d'approvisionnement mondiales ne serait autrement pas viable.⁷

B. DIFFÉRENTES APPROCHES DES CODES DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

15. Plusieurs pays en développement ont élaboré des codes nationaux de bonnes pratiques agricoles en vue d'atteindre leurs objectifs en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires et de promouvoir une production durable de fruits et légumes frais tout en facilitant l'accès aux marchés d'exportation. On note toutefois des différences selon les régions dans la manière d'élaborer les codes BPA nationaux et d'en définir les priorités. En Amérique latine, le Ministère brésilien de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement est l'auteur de normes pour la production intégrée de fruits (normes PIF selon l'acronyme portugais). À la différence d'EurepGAP, les normes PIF portent sur des types de récoltes particuliers: elles couvrent à l'heure actuelle 17 à 20 différentes catégories de fruits. En Argentine, le gouvernement a publié des lignes directrices d'application volontaire concernant l'hygiène et les bonnes pratiques agricoles pour les fruits et les légumes. Le Costa Rica n'a pas de programme BPA national. La Chambre de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire a mis sur pied une initiative en vue de la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles, mais il n'est pas certain que la procédure d'évaluation comparative d'EurepGAP susciterait l'intérêt. Les petits exploitants qui sont propriétaires des terres qu'ils cultivent mais n'ont pas encore obtenu de certification seraient sans doute les principaux bénéficiaires. La Chambre est convaincue que toute norme BPA devrait tenir compte des exigences du marché des États-Unis.

16. Dans l'Asie du Sud-Est, l'élaboration de programmes BPA nationaux s'opère en grande partie à l'initiative des pouvoirs publics. En Thaïlande, le Ministère de l'agriculture et des coopératives (MOAC) a mis sur pied un programme national en matière de bonnes pratiques agricoles. Les agriculteurs qui satisfont aux prescriptions de la norme BPA peuvent apposer sur leurs produits le label BPA, un "Q" pour "qualité" (système de certification par des tiers contrôlé par le MOAC). En Malaisie, le Département de l'agriculture a élaboré en 2002 le programme malaisien de certification BPA pour les produits agricole (SALM). Ce programme a été reconnu par Singapour, le plus gros

⁶ Une récente étude NRI/IIED conclut que, dans le cas des petits exploitants du Kenya, la mise en conformité avec la norme EurepGAP coûte en moyenne au moins 1 760 euros par cultivateur et la maintenance au moins 1 130 euros (certains exportateurs travaillent avec plus d'un millier de petits exploitants).

⁷ L'OCDE va un peu plus loin en faisant observer que "les sommes nécessaires à la certification des petits exploitants dans le cadre des systèmes de normes volontaires privées, les efforts de gestion requis et les incertitudes quant à la viabilité à long terme de la certification des petits exploitants conduisent à s'interroger sur les stratégies de développement axées sur la production par de petits exploitants de produits agricoles à valeur élevée destinés à l'exportation ... Il faudrait alors déterminer si les efforts des pouvoirs publics, au lieu de porter sur l'accès des petits exploitants aux chaînes de valeur mondiales, ne devraient pas viser à les aider à sortir du secteur agricole ou à approvisionner les marchés locaux ou d'autres marchés moins exigeants sur le plan de la qualité et des certifications" (OCDE, 2006, pages 26 et 22).

marché pour les exportations de fruits et légumes frais de la Malaisie (et le pays de destination de plus de 50 pour cent en valeur des exportations malaisiennes de fruits et légumes frais en 2005) sous la forme d'un accord bilatéral, mais ne l'est pas sur d'autres marchés. En 2003, une entité du secteur privé, QA Plus Asia-Pacific Sdn. Bhd, a proposé d'élaborer une norme nationale qui pourrait aussi faire l'objet d'une évaluation comparative pour équivalence avec EurepGAP. Les travaux ont débuté en 2004 et le Département malaisien de la normalisation (DSM), après examen des observations du public, a adopté en janvier 2005 la norme MS-GAP: Malaysian Standard: Crop Commodities-Good Agricultural Practice (MS 1784:2005).

17. Les pays membres de l'ANASE sont en général partisans d'une approche progressive dont le point de départ pourrait être un programme axé sur la sécurité sanitaire de la production alimentaire nationale, dans lequel les pouvoirs publics joueraient le rôle principal et qui servirait ensuite de base pour l'élaboration de codes BPA "qualité supérieure" locaux ou même nationaux qui auraient pour objet premier de faciliter l'accès aux principaux marchés d'exportation. Des travaux ont été entrepris en vue d'élaborer un code BPA de l'ANASE⁸ qui comprendrait quatre modules portant respectivement sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la gestion de l'environnement, la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs, et la qualité des produits. Chaque module peut être utilisé seul ou combiné à d'autres, ce qui permet une mise en œuvre progressive des programmes BPA, en fonction des priorités de chaque pays.

C. AVANTAGES DES PROGRAMMES BPA

18. Des codes BPA adaptés aux priorités de développement et au profil agronomique de chaque pays peuvent être bénéfiques pour les pays en développement en encourageant la production d'aliments sains et sans danger, en améliorant la situation sanitaire et la sécurité des travailleurs et en réduisant les effets négatifs sur l'environnement. Plusieurs pays en développement ont élaboré des programmes BPA nationaux (voir plus loin).

19. Les programmes BPA peuvent aider les agriculteurs et les exportateurs des pays en développement à se conformer aux réglementations publiques et aux exigences du secteur privé sur le marché intérieur et sur les marchés internationaux. La mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles et la certification BPA sont considérées aussi comme un moyen pour ces pays d'assurer l'accès aux marchés. Les gouvernements de certains pays de l'ANASE (comme la Thaïlande) encouragent les producteurs et exportateurs à adhérer aux programmes de BPA. Combinés à d'autres mesures, comme la certification obligatoire des résidus de pesticides, ces programmes apparaissent comme un moyen d'éviter que des produits se voient refuser l'accès aux marchés extérieurs.

D. OBSTACLES À LA MISE EN ŒUVRE DES BPA DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

20. L'application des codes BPA peut se heurter à un certain nombre d'obstacles, comme la méconnaissance des avantages que procurent les bonnes pratiques agricoles, les faibles niveaux d'instruction, la difficulté de tenir des registres et de procéder à une auto-inspection à intervalles réguliers, l'accès insuffisant à des intrants non altérés (semences, par exemple), la pénurie de personnel qualifié, les coûts élevés de la mise en œuvre des BPA, l'accès insuffisant au crédit nécessaire pour financer les indispensables améliorations des installations et des machines et l'absence de surprix pour les produits des exploitations certifiées.

⁸ Système d'assurance de qualité ("QA") commun à l'ensemble de l'ANASE élaboré par les États membres intéressés avec le concours de deux experts australiens dans le cadre de l'ASEAN Australian Development Cooperation Program Stream – Quality Assurance Systems for ASEAN Fruit and Vegetables Project (Programme de coopération pour le développement ANASE-Australie – Projet de systèmes d'assurance de qualité pour les fruits et légumes de l'ANASE).

21. La certification EurepGAP bute elle aussi sur des obstacles particuliers. On a fait état de difficultés des petits producteurs à satisfaire aux points de contrôle et aux critères de conformité en ce qui concerne l'utilisation de pesticides dérivés de produits chimiques enregistrés, le stockage des engrais et des produits phytopharmaceutiques, les règles d'hygiène à respecter lors des récoltes et de la manipulation des produits, et l'évaluation des risques (s'agissant par exemple de plantations nouvelles ou de l'hygiène des récoltes). Dans bien des pays en développement, les laboratoires ne sont pas certifiés ISO 17025 ou conformes à des normes d'essai équivalentes, comme exigé par les points de contrôle relatifs à l'analyse des résidus de produits phytopharmaceutiques et à la qualité de l'eau.

22. Un obstacle sérieux mentionné dans presque toutes les études de cas est l'incertitude quant à la mesure dans laquelle les détaillants et les importateurs des marchés extérieurs vont effectivement exiger une certification, ce qui jette le doute sur l'importance de cette dernière sur le marché.

E. ASPECTS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT À PRENDRE EN COMPTE LORS DE L'ÉLABORATION DE PROGRAMMES BPA NATIONAUX

23. Les programmes BPA nationaux mis en place dans les pays en développement peuvent tenir compte des réalités locales sur le plan du développement et de la situation agronomique. Mais il importe également qu'ils visent l'harmonisation avec les prescriptions internationales de façon à être reconnus sur les marchés extérieurs et à limiter la nécessité d'audits multiples. Il convient de trouver le juste équilibre entre ces deux objectifs.

24. Les programmes BPA nationaux devraient être particulièrement attentifs aux besoins des petits exploitants. Plusieurs études de cas soulignent la nécessité d'associer effectivement les parties prenantes, en particulier les producteurs, à l'élaboration des normes BPA. La norme brésilienne met entre autres l'accent sur le rôle essentiel de la formation, du développement technologique et du soutien infrastructurel (comme la mise en place de laboratoires capables d'effectuer des analyses des résidus chimiques selon des méthodes internationalement reconnues et en appliquant des procédures d'échantillonnage conformes aux normes internationales), ainsi que des partenariats avec le secteur privé, les collectivités locales et les organisations non gouvernementales.

F. RÔLE DES POUVOIRS PUBLICS DANS LA PROMOTION DES BPA

25. Une action anticipative des pouvoirs publics pourrait revêtir les formes suivantes:

- Analyse des politiques: clarifier sur le plan conceptuel les moyens d'améliorer la contribution des BPA au développement, y compris en répondant aux préoccupations des petits exploitants et en recherchant l'équilibre optimal entre coûts et avantages.
- Faciliter les investissements dans l'infrastructure matérielle et immatérielle des systèmes de normalisation, de métrologie, d'essais et de qualité (SMTQ), les transports et la chaîne du froid, et canaliser les fonds versés par les donateurs dans ces domaines.
- Concevoir des politiques d'accompagnement ou d'appui en ce qui concerne par exemple les services de vulgarisation et les soutiens financiers.
- Assurer la cohérence des politiques des différents organismes gouvernementaux en matière d'élaboration et de mise en œuvre des BPA.
- Faciliter le dialogue entre les parties prenantes sur l'élaboration et la mise en œuvre des BPA et y participer.

26. De manière générale, les pouvoirs publics devraient jouer un rôle de facilitation et s'abstenir de créer des obstacles (CNUCED, 2007c). Ils peuvent aider de manière décisive les services de vulgarisation propres à faciliter la mise en œuvre des BPA par les producteurs, et en particulier les petits et moyens exploitants. Ils peuvent en outre appuyer la mise en œuvre des BPA en prenant les mesures suivantes:

- Informer les producteurs ou leur faire mieux prendre conscience des avantages que procurent les BPA.
- Soutenir la formation.
- Définir des critères pour l'évaluation des nouveaux sites de production de fruits et légumes frais.
- S'efforcer de résoudre les problèmes d'enregistrement des produits phytopharmaceutiques.
- Veiller au contrôle effectif de certains aspects couverts par les points de contrôle EurepGAP, comme la qualité des semences et l'enregistrement des produits agrochimiques, et élaborer une législation nationale dans les domaines de la protection de l'environnement et de la santé et de la sécurité des travailleurs.
- Mettre en place l'infrastructure nécessaire pour satisfaire aux points de contrôle (élimination par des moyens appropriés des emballages vides de produits agrochimiques, par exemple) et encourager la recherche-développement et l'assistance technique (pour faciliter par exemple l'accréditation des laboratoires conformément à la norme ISO 17025 ou à une norme d'essai équivalente).
- Adopter des réglementations efficaces applicables aux entités fournissant des services et des intrants pertinents en matière de BPA, telles que laboratoires, fournisseurs d'engrais et de produits agrochimiques, et fournisseurs de produits et de services de calibrage.

27. Les organismes gouvernementaux peuvent aider les petits exploitants à mettre en œuvre les BPA et à obtenir la certification. Au Brésil, des fonds publics destinés à financer la formation et le partage des coûts de certification permettent d'aider les producteurs à adhérer au programme PIF du gouvernement, même si ces fonds ne peuvent généralement pas être utilisés pour une certification selon des programmes du secteur privé.

28. La question se pose de savoir dans quelle mesure les gouvernements et les donateurs devraient utiliser des fonds publics pour aider les producteurs à appliquer et respecter des normes du secteur privé. On pourrait toutefois faire observer que ces normes peuvent aussi contribuer utilement à la réalisation d'objectifs des pouvoirs publics dans divers domaines, y compris la sécurité sanitaire des produits alimentaires, l'amélioration de la gestion de l'environnement et la diversification des exportations avec des produits de valeur élevée.

29. Comme il a été dit à la réunion annuelle de 2006 du Groupe consultatif, même lorsque les gouvernements ne pouvaient assumer la responsabilité des activités de normalisation du secteur privé, ils ont pu engager des discussions avec les organisations de ce secteur, organiser des séminaires informels et inviter des organismes du secteur privé à participer à certains ateliers de coopération technique conçus à l'intention de pays en développement. Certains donateurs ont coopéré avec des organisations du secteur privé à des projets visant à aider les producteurs des pays en développement

à se conformer à des normes privées en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires et de protection de l'environnement (pour plus de détails, voir CNUCED, 2006).

G. FACILITER LA CERTIFICATION EUREPGAP

30. Les pays en développement souhaitant faciliter la certification EurepGAP des producteurs peuvent explorer plusieurs options, comme la certification collective, l'élaboration de guides nationaux d'interprétation de la norme et l'évaluation comparative d'une norme BPA de conception locale par rapport à la norme EurepGAP. Ils peuvent aussi s'efforcer de promouvoir la reconnaissance des programmes BPA nationaux sur les marchés d'exportation.

31. La certification collective peut être une solution viable pour les petits producteurs qui adhèrent à des groupes de producteurs déjà bien établis ou qui fournissent de gros exportateurs, mais les petits agriculteurs ont en général besoin d'être aidés, en particulier dans la mise en œuvre de systèmes de contrôle de la qualité, pour obtenir leur certification. Les coûts de formation et d'équipement auxquels il faut faire face pour appliquer et maintenir un système de contrôle interne sont souvent élevés. Le nombre minimum de producteurs dont se compose un groupe dépendra du rythme de renouvellement de ses membres et de sa capacité de maintenir le système de contrôle interne. Un élément clé de l'option de certification collective d'EurepGAP est l'existence d'un système de gestion de la qualité détaillé permettant à l'organisme de certification extérieur de certifier le groupe dans son ensemble plutôt que chacun de ses membres. L'Association pour la coopération technique (GTZ) allemande a établi un manuel qui a été approuvé par EurepGAP et qui présente des procédures opérationnelles et des formules d'enregistrement pour un groupe d'agriculteurs fictif.

32. La certification collective EurepGAP a été retenue comme l'option appropriée pour aider les producteurs d'ananas du Ghana à surmonter les obstacles à l'exportation, en particulier les difficultés de se conformer aux niveaux maximums de résidus imposés par l'UE pour les pesticides. Ces problèmes ont incité le secteur à s'engager auprès d'EurepGAP, puis à adhérer au Programme Initiative Pesticides financé par l'UE. Le secteur de l'ananas est le plus gros contributeur aux exportations non traditionnelles du Ghana. La plupart des fruits destinés à l'exportation proviennent d'exploitations commerciales. Toutefois, 45 pour cent environ du total des exportations est fourni par de petites exploitations agricoles représentant plus de 600 familles d'agriculteurs. À la fin de 2003, un tiers environ des exportateurs ghanéens d'ananas avaient obtenu la certification EurepGAP, soit en tant que sociétés individuelles, soit comme membres d'un groupe de producteurs constitué dans le cadre du programme d'organisation de la commercialisation des produits. En coopération avec des donateurs, EurepGAP a récemment lancé un projet majeur associant de multiples parties prenantes qui vise à intégrer les petits agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement mondiale.

33. Un guide d'interprétation national faciliterait la compréhension des points de contrôle et des critères de conformité EurepGAP. Au Kenya, par exemple, un comité technique national élabore un tel guide à l'intention des petits exploitants de ce pays. L'option de certification EurepGAP sur évaluation comparative est analysée plus loin.

H. QUESTIONS LIÉES AUX PROCESSUS D'ÉLABORATION DES NORMES D'EUREPGAP

34. Au fil des ans, les processus d'élaboration des normes d'EurepGAP ont sans doute gagné en transparence. Certains ont par exemple vu des signes de progrès dans les actes de la conférence annuelle d'EurepGAP tenue à Prague en 2006, qui a été consacrée au processus de révision: pour la première fois, les changements proposés aux fins de la troisième révision des normes EurepGAP ont été présentés dans un cadre participatif, extérieur aux comités techniques.⁹ Néanmoins, les pays en

⁹ Bulletin n° 40 de GTZ – novembre 2006: <http://www.gtz.de/de/dokumente/en-trade-news-40.pdf>

développement peuvent avoir des difficultés à participer à ces travaux étant donné les coûts à supporter, la fréquence des réunions et le fait qu'elles se tiennent dans différentes régions du monde, et les droits d'inscription élevés.

35. Des groupes de travail techniques nationaux (NTWG) pour les fruits et les légumes ont été établis dans quelque 14 pays, dont cinq pays en développement (Argentine, Brésil, Colombie, Malaisie et Turquie).¹⁰ Ces groupes de travail pourraient rédiger des guides d'interprétation nationaux, étudier et – le cas échéant – appuyer les processus nationaux d'évaluation comparative et communiquer les conclusions des experts nationaux aux comités techniques des normes d'EurepGAP. Ils devraient en outre appeler l'attention sur les problèmes liés à la brièveté des cycles de révision des protocoles EurepGAP.

I. HARMONISATION DES NORMES ET OPTION DE CERTIFICATION SUR ÉVALUATION COMPARATIVE D'EUREPGAP

36. Henson (2006, page 29) note que "[d]e fait, certains éléments montrent que la tendance vers une harmonisation des normes privées en matière de sécurité sanitaire et de qualité des produits alimentaires et la rapidité de ce processus sont sans commune mesure avec les efforts similaires du secteur public". La British Retail Consortium (BRC) Global Standard et l'International Food Standard sont des exemples de normes collectives privées concernant les produits alimentaires. La Global Food Safety Initiative (GFSI – Initiative mondiale sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires) a élaboré des lignes directrices pour l'évaluation comparative des normes privées en la matière en vue de promouvoir l'harmonisation ou la reconnaissance mutuelle de différents codes.¹¹ Les normes susmentionnées portent sur la transformation des aliments. Toutefois, en 2004, le document d'orientation de la GFSI a été enrichi pour inclure les normes avant départ de l'exploitation. La norme SQF 1000 a été ultérieurement évaluée et reconnue équivalente.

37. L'option de certification sur évaluation comparative d'EurepGAP offre une possibilité de promouvoir l'harmonisation et la mise en équivalence des normes avant départ de l'exploitation. Certains pays en développement ont d'ores et déjà procédé à l'évaluation comparative de leurs normes nationales par rapport à EurepGAP et d'autres ont manifesté leur intention de le faire. ChileGAP est un programme privé mis sur pied par la *Fundación de Desarrollo Frutícola* (Fondation pour le développement des cultures fruitières) avec le concours des pouvoirs publics. Au Mexique, le Ministère de l'agriculture (SAGARPA)¹² a dirigé l'élaboration de MexicoGAP. Il est intéressant de noter que le Chili et le Mexique, les deux pays d'Amérique latine qui ont mené à bien le processus d'évaluation comparative, n'expédient qu'une proportion relativement faible de leurs fruits et légumes frais sur le marché de l'UE (contrairement, par exemple, au Brésil, à la Colombie, à l'Argentine et à la plupart des pays africains). De nombreux cultivateurs chiliens étaient déjà certifiés EurepGAP avant même l'évaluation comparative, mais avaient aussi besoin d'une certification BPA pour le marché des États-Unis. À présent, les producteurs et exportateurs n'ont besoin que d'une seule certification, ChileGAP, pour exporter vers les deux marchés. Il fallait aussi un programme que les petits exploitants puissent comprendre facilement. L'Association kényenne des exportateurs de produits frais (FPEAK) a établi, avec l'aide du COLEACP, une norme nationale qui est actuellement soumise à l'évaluation comparative.

¹⁰ Source: Site Web d'EurepGAP.

¹¹ Les normes BRC Global Standard, IFS, Dutch HACCP, SQF 1000 et SQF 2000 ont été évaluées et reconnues équivalentes au document d'orientation de la GFSI.

¹² Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación.

38. Les normes BPA nationales ayant fait l'objet d'une évaluation comparative sont pour l'heure trop peu nombreuses pour qu'il soit possible de se prononcer sur leur succès en général. ChileGAP semble donner de très bons résultats (Villalobos et Santocoloma, 2005).

39. L'évaluation comparative n'est cependant pas un exercice facile et pourrait ne pas constituer une option viable pour nombre de pays en développement. Il convient de noter que pour qu'une norme nationale soit formellement reconnue, elle doit satisfaire à la *totalité* des points de contrôle et des critères de conformité énoncés dans la norme EurepGAP pertinente. Garbutt et Coetzer (2005) font valoir que "cette stricte interprétation de l'équivalence" est nécessaire si l'on veut que les acheteurs aient confiance dans la comparabilité des différentes normes. Le concept d'équivalence utilisé dans le cadre de l'évaluation comparative d'EurepGAP est plus strict que celui qui figure dans les Accords SPS et OTC. Il y a lieu de noter également qu'alors que les Accords de l'OMC utilisent le concept d'équivalence des *résultats*, EurepGAP utilise celui d'équivalence des *processus*. De plus, une norme nationale doit faire l'objet d'une nouvelle évaluation comparative à chaque nouvelle révision de la norme EurepGAP (la troisième révision des normes EurepGAP a été publiée le 8 février 2007).

40. L'évaluation comparative est un processus qui peut demander beaucoup de temps. Elle peut aussi nécessiter l'inclusion dans les protocoles nationaux existants de nouvelles prescriptions qui ne sont peut-être pas particulièrement pertinentes ou adaptées eu égard à la situation locale, ce qui risque de créer des obstacles pour les petits cultivateurs principalement intéressés par le marché intérieur (y compris ceux qui ont déjà reçu une formation en vue de l'application de la norme locale). Les pouvoirs publics pourraient hésiter à inclure des prescriptions d'une norme du secteur privé, comme EurepGAP, dans une norme BPA d'origine gouvernementale, telle que PIF. Ce peut-être en particulier le cas dans les pays qui, comme le Brésil, ont un programme public bien développé.

41. La plupart des programmes BPA nationaux mis en œuvre dans les pays développés sont des initiatives privées. Dans les pays en développement, toutefois, les programmes BPA privés (élaborés en général avec le concours des pouvoirs publics) coexistent avec des programmes d'origine gouvernementale. Les normes publiques sont parfois élaborées et appliquées sans grande concertation avec les producteurs, en particulier les petits agriculteurs. En Malaisie, toutefois, la norme BPA nationale est une initiative du secteur privé et est élaborée par celui-ci en étroite coopération avec le secteur public. La norme MexicoGAP est mise en œuvre par un organisme de promotion des exportations rattaché au Ministère de l'agriculture, "Mexique Qualité Suprême", qui entretient des liens étroits avec les principaux producteurs et exportateurs.

42. L'évaluation comparative peut être plus facile entre programmes du secteur privé qu'entre un programme privé (tel qu'EurepGAP) et un programme public, en particulier lorsque ce dernier est déjà bien développé. Il conviendrait de mieux adapter le processus d'évaluation comparative d'EurepGAP aux protocoles BPA existant déjà dans les pays en développement, et de tenir pleinement compte lors de l'application du concept d'"équivalence" des acquis de tels programmes.

43. D'aucuns ont fait valoir que soumettre une norme BPA nationale d'origine gouvernementale à une évaluation comparative par rapport à une norme d'origine privée (comme EurepGAP) pourrait soulever des questions systémiques à l'OMC du fait que le lien pourrait être assujéti à des disciplines de l'OMC (Gandhi, 2005). Il y a lieu toutefois de noter qu'un programme BPA n'a en général pas un caractère obligatoire. C'est une norme volontaire, qu'elle relève des pouvoirs publics ou du secteur privé.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

44. Il est nécessaire d'approfondir le dialogue entre les représentants des organisations du secteur privé élaborant des normes, les pouvoirs publics et les producteurs et exportateurs des pays en

développement. De telles consultations pourraient porter sur a) les questions conceptuelles et les approches appropriées de l'élaboration de programmes BPA nationaux; et b) la clarification du rôle des pouvoirs publics et des autres parties prenantes.

45. Les donateurs peuvent grandement contribuer à faciliter les consultations à cet égard. Ils pourraient aussi souhaiter soutenir la participation de représentants des pays en développement aux réunions annuelles d'EurepGAP et aux travaux de ses comités techniques. Les groupes de travail techniques nationaux pourraient jouer un rôle décisif en facilitant la participation aux processus d'élaboration de normes d'EurepGAP.

46. Le Groupe consultatif de la CNUCED (CTF) sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés a déjà apporté un soutien à des consultations nationales et sous-régionales des parties prenantes et projette d'intensifier ces activités à l'avenir, en étroite coopération avec la FAO.¹³

¹³ Pour plus de détails, voir CNUCED (2006).

BIBLIOGRAPHIE

Aloui O. et Kenny L. (2004). The Cost of Compliance with SPS Standards for Moroccan Exports: A Case Study, World Bank, Agriculture and Rural Development Discussion Paper, disponible à l'adresse suivante: <http://siteresources.worldbank.org/INTRANETTRADE/Resources/Topics/Standards/MoroccoCountrySurveyF.pdf>

Andrew Graffham (NRI) et Bill Vorley (IIED), "Experience of Impact of EU Private & Public sector standards on Fresh produce Growers & Exporters in Sub-Saharan Africa", séminaire informel, UE-Bruxelles, 7 décembre 2005.

Banque mondiale (2006), Vietnam Food Safety and Agricultural Health Action Plan (Report No. 35231 VN), février 2006.

Chia-Hui Lee G (2006). Private food standards and their impacts on developing countries. European Commission DG Trade Unit G2; disponible à l'adresse suivante: http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/june/tradoc_127969.pdf

CNUCED (2006). Report of the workshop on Environmental Requirements and Market Access for Developing Countries: How to Turn Challenges into Opportunities (UNCTAD/DITC/TED/MISC/2006/1), Genève, 3 et 4 juillet 2006, accessible à l'adresse suivante: http://www.unctad.org/trade_env/meeting.asp?MeetingID=175

CNUCED (2007a). Food-safety and environmental requirements in export markets - friend or foe for producers of fruit and vegetables in Asian developing countries (UNCTAD/DITC/TED/2006/8), édité par U. Hoffmann et R. Vossenaar, avec le concours de A. Stevenson (à paraître).

CNUCED (2007b). Codes for good agricultural practices: opportunities and challenges for fruit and vegetable exports from Latin American developing countries: Experiences of Argentina, Brazil and Costa Rica (UNCTAD/DITC/TED/2007/2), édité par U. Hoffmann et R. Vossenaar (à paraître).

CNUCED (2007c). Report of the expert meeting on enabling small commodity producers and processors in developing countries to reach global markets (TD/B/COM.1/EM.32/3), 19 janvier 2007, accessible à l'adresse suivante: <http://www.unctad.org/>

COLEACP, Food Quality Certification Adding value to farm produce. Bruxelles, 5 et 6 février 2007. Présentation PowerPoint disponible à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/agriculture/events/qualityconference/stinglhamber_en.pdf

Gandhi SR (2005). Regulating the use of voluntary environmental standards within the World Trade Organization legal regime: Making a case for developing countries, Journal of World Trade, 39(5): 855-880.

Garbutt N et Coetzer E (2005). Options for the development of national/subregional codes of good agricultural practice for horticultural products benchmarked to EurepGAP. Consultation Draft, septembre 2005, texte résumé au chapitre III de CNUCED (2007b).

Henson S (2006), The role of public and private standards in regulating international food markets, paper prepared for Summer Symposium of the International Agricultural Trade Research Consortium (IATRC), Bonn, Germany, 28-30 mars 2006, disponible à l'adresse suivante: http://www.agp.uni-bonn.de/iatrc/iatrc_e.htm

Humphrey J (2005). Shaping value chains for development: Global value chains in agribusiness. Rapport de recherche pour GTZ, Eschborn, Allemagne: 22-25; disponible à l'adresse suivante: <http://www.gtz.de/trade>

McCulloch N et Ota M (2002). Export horticulture and poverty in Kenya. IDS Working Paper 174, Institute of Development Studies. Sussex, University of Sussex.

O'Brien T et Díaz Rodríguez A (2004). Improving competitiveness and market access for agricultural exports through the development and application of food safety and quality standards: The example of Peruvian asparagus. A Report by the Agricultural Health and Food Safety Program of the Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture (IICA). Juillet 2004. http://infoagro.net/shared/docs/a3/CODEX_PERU.pdf

OCDE (2006). Groupe de travail des politiques et marchés agricoles, Les normes privées et l'accès des pays en développement aux chaînes de valeur mondiales: enjeux et perspectives, conclusions de quatre études de cas (AGR/CA/APM(2006)/20), Paris, 19 octobre 2006.

Vander Stichele M, van der Wal S et Oldenziel J (2006). Who reaps the fruit? Critical issues in the fresh fruit and vegetable chain. Amsterdam, Centre for Research on Multinational Corporations (SOMO).

Villalobos P et Santocoloma P (2005). Chile's experience with implementing a national GAP benchmarked to EurepGAP. Presentation made at the Subregional Stakeholder Consultation on Issues in Benchmarking National Codes on Good Agricultural Practice for Horticultural Products to EurepGAP, Rio de Janeiro, 8-10 décembre 2005.
